

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2398

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	100 000	0
Protection maladie	0	100 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 euros de l'action 02 – Aide médicale de l'État du programme 83 – Protection maladie vers l'action 19 – Modernisation de l'offre de soins du programme 204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins

Amendement d'appel.

Notre système de santé doit être réformé en profondeur pour le rendre capable de résister à de nouvelles épidémies ou d'autres phénomènes sanitaires encore inconnus. Car après 18 mois de crise sanitaire, trois confinements, et un système sanitaire à bout de souffle, on aurait pu s'attendre à des mesures audacieuses et structurelles. Mais non, notre capacité à soigner n'est toujours pas renforcée...

Au contraire, elle s'est détériorée car, en 2020, en pleine période de Covid, 5 700 lits d'hôpital ont été supprimés. Pour rappel au même moment, on nous disait qu'il fallait ouvrir 12 000 lits supplémentaires en réanimation pour faire face à la crise....

Comment expliquer un tel décalage entre les discours et la réalité ?

Quelles mesures compte prendre le gouvernement pour accroître le nombre de lits si indispensables à nos hôpitaux.